



Assemblée générale

Distr. générale
20 février 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 130 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Prévisions révisées concernant le chapitre 34 du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 : travaux à entreprendre suite à l'ouragan Sandy

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le lundi 29 octobre 2012, le Secrétariat a été touché par l'ouragan Sandy, ce qui a perturbé les opérations pendant plusieurs jours. En dépit de la gravité de la tempête et des inondations qu'elle a entraînées, les dégâts matériels causés au Secrétariat ont été relativement limités. Selon l'évaluation qui en a été faite, l'infrastructure de base des locaux du Siège était intacte, mais les installations et le matériel avaient subi d'importants dégâts au niveau 3B et aux niveaux inférieurs des sous-sols; tel était particulièrement le cas du dispositif de refroidissement, des locaux techniques et des installations d'imprimerie.

L'Organisation des Nations Unies était bien couverte, par deux polices d'assurance complémentaires. Conscient de la nécessité du retour à la normale dans les meilleures conditions que lui imposent ses polices d'assurance, le Secrétariat collabore étroitement avec les compagnies d'assurance pour régler les problèmes le plus rapidement possible. En dépit de ses meilleurs efforts, le processus de traitement des demandes d'indemnités sera complexe et long. Même si des indemnités provisoires sont versées, l'essentiel des indemnités au titre des polices d'assurance sera perçu au cours de l'exercice biennal 2014-2015, alors que les dépenses concernant les travaux à entreprendre seront encourues essentiellement en 2013.

* Le présent rapport est soumis actuellement en raison de la nécessité d'entreprendre d'urgence des travaux d'équipement et de faire connaître aux États Membres les problèmes de liquidités résultant du niveau élevé des déclarations de sinistre auprès des compagnies d'assurance et de la complexité du processus d'indemnisation.



Le présent rapport énonce les propositions du Secrétaire général visant à faire face aux problèmes de trésorerie au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, en attendant de percevoir les indemnités des compagnies d'assurance.

S'agissant des dommages subis, le Secrétariat a établi que des déclarations de sinistre se montant à 148 921 300 dollars seront présentées et que, de ce chiffre, on peut escompter récupérer en temps voulu 137 851 400 dollars d'indemnités (soit 93 %). En attendant l'issue du processus d'indemnisation, il est probable que certains dégâts subis pendant l'ouragan ne pourront pas être indemnisés par les assurances; en conséquence, des crédits supplémentaires, évalués provisoirement à 11 069 900 dollars sont présentés dans ce rapport, mais ne sont pas demandés au stade actuel.

Outre les travaux de remise en état, l'ouragan Sandy a fait apparaître la nécessité d'atténuer l'exposition de l'Organisation à des dommages analogues aux infrastructures critiques, dont le dispositif de refroidissement, et d'empêcher l'inondation des sous-sols. Le Secrétaire général juge prudent d'effectuer des travaux dans les sous-sols pour atténuer les risques en cas de nouvelle inondation, bien qu'ils ne soient pas couverts par les assurances. Ceci est particulièrement important car les clauses insérées lors de la reconduction de la police d'assurance mondiale sur les biens prévoient une importante diminution de la couverture en cas de sinistre provoqué par des inondations dans la région de New York.

En conséquence, le présent rapport comporte une demande de crédits additionnels d'un montant estimatif de 6 063 400 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013, au titre de travaux d'amélioration dans les sous-sols.

I. Historique

1. En octobre 2012, l'ouragan Sandy a causé des dommages sans précédent dans les Caraïbes et dans certaines régions de la côte est des États-Unis d'Amérique. En dépit de la gravité de la tempête et des inondations qu'elle a entraînées, les dégâts matériels au Secrétariat ont été relativement limités en raison de l'efficacité des mesures de précaution. Selon l'évaluation qui en a été faite, l'infrastructure de base des locaux du Siège était intacte. À l'extérieur, les destructions ont uniquement concerné la tente qui avait été montée devant l'entrée des délégués et la couverture en plastique installée sur le dôme du bâtiment de l'Assemblée générale. L'ouragan Sandy ne devrait avoir aucune incidence sur le calendrier d'achèvement du plan-cadre d'équipement.

2. Les dégâts les plus graves résultent des inondations, les eaux ayant monté de 4,25 mètres par rapport à la normale. Le sous-sol a été inondé jusqu'au troisième sous-sol (3B), où se trouvent le dispositif de refroidissement, le parking et des locaux à usage de bureaux réservés à la réception et à l'inspection, à la gestion des installations, aux transports, au courrier, à la Section des services de publication du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et aux vestiaires et salles de formation du Département de la sûreté et de la sécurité.

3. L'examen des incidences de l'ouragan Sandy, réalisé à la demande du Secrétaire général et sous la conduite du Chef de cabinet, a été achevé en décembre 2012. Suite à cet examen, il a été recommandé, entre autres, que le Département de la gestion évalue la possibilité d'installer les bureaux et le matériel ailleurs que dans le sous-sol 3B. Un groupe de travail a été constitué pour examiner les possibilités à cet égard. Ce groupe était composé de représentants du Bureau des services centraux d'appui, du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, du Bureau de l'informatique et des communications, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et du Département de la sûreté et de la sécurité.

4. Une analyse du matériel et des infrastructures endommagés a également été effectuée par l'ingénieur responsable en coordination avec le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et le Service de la gestion des installations du Bureau des services centraux d'appui. À cette occasion, on a examiné quelles seraient les réparations nécessaires ainsi que les améliorations qui pourraient être apportées pour réduire les dégâts aux infrastructures et aux fonctions opérationnelles, dans l'éventualité d'un incident analogue.

Polices d'assurance de l'Organisation des Nations Unies

5. L'Organisation des Nations Unies est bien couverte par deux polices d'assurance complémentaires : la première, la police d'assurance mondiale sur les biens, couvre les bâtiments gérés par le Service de la gestion des installations (mais pas les travaux au titre du plan-cadre d'équipement) et la deuxième, la police d'assurance risques chantier, couvre les bâtiments et les matériaux de construction visés par le plan-cadre d'équipement¹. Il est impératif d'optimiser la remise en état, aux termes de ces deux polices d'assurance, pour obtenir les meilleurs résultats sur le plan coût-efficacité pour l'Organisation. La compagnie d'assurance appuie

¹ La National Flood Insurance Policy fournit une couverture supplémentaire, qui devrait permettre de rembourser les franchises au titre des deux polices principales.

pleinement les efforts de nettoyage et de remise en état rapide, pour atténuer les dégâts causés par l'inondation ou en résultant. Il n'en reste pas moins que la présentation et le traitement des demandes d'indemnités sera un processus complexe et long.

6. La couverture totale offerte au titre de ces deux polices d'assurance en cas de sinistre provoqué par des inondations se décompose comme suit : 100 millions de dollars au titre de la police d'assurance risques chantier relative au plan-cadre d'équipement et 50 millions de dollars au titre de la police d'assurance mondiale sur les biens. La compagnie d'assurances versera le montant qu'elle juge raisonnable pour un remplacement à l'identique. En règle générale, elle ne versera aucun montant correspondant à des améliorations au-delà de celles qu'elle juge obligatoires. Toutefois, elle pourra couvrir le coût d'une amélioration par rapport à l'état original lorsque celle-ci est obligatoire et vise à respecter une modification du code du bâtiment.

7. L'évaluation détaillée des déclarations de sinistre qui seront soumises par les départements et bureaux concernés n'est pas encore établie de façon définitive. Toutefois, le Secrétariat a déterminé les principales dépenses, dont on trouve la synthèse ci-après.

Tableau 1

Montants indicatifs des crédits nécessaires suite à l'ouragan Sandy

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montants indicatifs</i>
Au titre de la police d'assurance risques chantier (couverture de 100 millions de dollars)	87 851,4
Au titre de la police d'assurance mondiale sur les biens (couverture de 50 millions de dollars)	61 069,9
Travaux d'atténuation des risques.	6 063,4
Total	154 984,7

8. La police d'assurance mondiale sur les biens a été reconduite le 15 février 2013, aux mêmes conditions, sauf en ce qui concerne la couverture des sinistres provoqués par les inondations dans la région de New York. La franchise pour ces sinistres a été portée à 2,5 millions de dollars et la valeur maximum assurée en cas d'inondations dans la région de New York a été ramenée de 50 millions à 20 millions de dollars au-dessus du montant de la franchise.

9. Un marché concernant la fourniture de services d'expertise comptable judiciaire a été passé à la suite d'un processus complet d'appel d'offres et le prestataire retenu devrait commencer à contribuer au processus d'établissement des justificatifs à l'appui des demandes d'indemnités à partir du 18 février 2013. Il est habituellement recommandé de recourir à de tels services, dans le cas de déclarations de sinistre portant sur des sommes aussi considérables, pour accélérer le processus d'indemnisation et il est possible de demander le remboursement du coût de ces services au titre des polices d'assurance.

II. Activités de remise en état et mesures d'atténuation des risques envisagées

Activités de remise en état au titre de la police d'assurance tous risques chantier

10. La police d'assurance tous risques chantier couvre les zones du complexe que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement n'avait pas encore transférées au Service de la gestion des installations à la date de l'ouragan. D'après une estimation préliminaire du Secrétariat, les demandes d'indemnités au titre de cette police s'élèvent à 87 851 400 dollars, comme indiqué au tableau 2.

Tableau 2
Estimation préliminaire des demandes d'indemnités au titre de l'assurance tous risques chantier

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montants indicatifs</i>
Plan-cadre d'équipement	81 708,5
Service de la gestion des installations/Bureau des services centraux d'appui. . .	916,9
Dépenses de nettoyage et de déshumidification	4 824,0
Services comptables judiciaires	402,0
Total	87 851,4

11. Comme indiqué ci-dessus, les demandes d'indemnités s'élèvent à 87 851 400 dollars. Ce montant concerne essentiellement la remise en état des sous-sols gérés par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement (81 708 500 dollars) et le Bureau des services centraux d'appui (916 900 dollars). Ces travaux, qui devraient être achevés en décembre 2013, sont entre autres les suivants :

- a) Installation d'un dispositif temporaire de refroidissement portatif dans la voie de desserte;
- b) Évaluation et essai du matériel mécanique pour déterminer la marche à suivre;
- c) Conception technique sur la base des conclusions de l'évaluation et de l'essai, y compris rénovation des ascenseurs et remplacement des pompes automatiques et manuelles et des pompes d'eau à usage domestique;
- d) Achat du dispositif principal de refroidissement et d'un dispositif de refroidissement modulaire d'appui;
- e) Travaux de reconstruction au sous-sol 3B (revêtements architecturaux, portes et salles de télécommunication);
- f) Remplacement des tableaux et dispositifs de sécurité dans les sous-sols 3B et 4B et la voie de desserte;
- g) Remplacement des ascenseurs hydrauliques et à traction et des tableaux de commande; nettoyage des fosses d'ascenseur; nettoyage et remplacement du matériel électrique et des moteurs dans les salles des machines; remplacement des

portes d'ascenseur, des cadres, des cabines et des tableaux de commande endommagés par l'inondation.

12. En outre, des services architecturaux sont nécessaires pour procéder au diagnostic technique des murs, des portes, du sol et du mobilier.

13. Les demandes d'indemnités qui seront présentées au titre de la police d'assurance tous risques chantier porteront également sur une partie des frais de nettoyage et de déshumidification (4 824 000 dollars) et sur une partie du coût des services comptables judiciaires (402 000 dollars). Des demandes d'indemnités portant sur le restant de ces dépenses seront présentées au titre de la police d'assurance mondiale sur les biens.

Activités de remise en état au titre de la police d'assurance mondiale sur les biens

14. La police d'assurance mondiale sur les biens couvre les zones du complexe qui étaient administrées par le Service de la gestion des installations à la date de l'ouragan. D'après l'évaluation préliminaire du Secrétariat, les demandes d'indemnités au titre de cette police s'élèvent à 61 069 900 dollars, comme indiqué dans les tableaux 3a (par catégorie) et 3b (par département/bureau) ci-dessous.

Tableau 3a

Montants indicatifs préliminaires des demandes d'indemnités au titre de la police d'assurance mondiale sur les biens, par catégorie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montants indicatifs</i>
Bâtiment	44 853,8
Contenu du bâtiment	12 802,0
Dépenses supplémentaires	2 874,8
Main-d'œuvre, services comptables judiciaires et interruption de l'activité.	539,3
Total	61 069,9

15. L'activité principale consistera à remettre en état les locaux et les infrastructures dans la partie du complexe administrée par le Service de la gestion des installations, pour un montant estimatif de 44 853 800 dollars. La remise en état comportera les activités ci-après :

- a) Évaluation et essai du matériel mécanique pour déterminer les prochaines étapes;
- b) Conception technique des infrastructures sur la base des conclusions de l'évaluation et de l'essai et des enquêtes relatives aux dommages;
- c) Remplacement des tableaux de commande et dispositifs relatifs à la sécurité au 3^e sous-sol et dans la voie de desserte;
- d) Remplacement des ascenseurs hydrauliques et à traction et des tableaux de commande; nettoyage des fosses d'ascenseur, nettoyage et remplacement du matériel et des moteurs électriques dans les salles des machines; remplacement des

planchers, des cadres, des cabines et des tableaux de commande des ascenseurs endommagés par l'inondation.

16. En outre, des services d'architecte sont nécessaires pour procéder au diagnostic technique des murs, des portes, du sol et du mobilier.

17. Un montant supplémentaire (2 874 800 dollars) a également été inclus pour les activités de nettoyage et de déshumidification. Les demandes d'indemnités restant à présenter au titre de la police d'assurance mondiale sur les biens porteront également sur le contenu du bâtiment (12 802 000 dollars) et une partie du coût des services de comptabilité judiciaire, de la main-d'œuvre et des dépenses afférentes à l'interruption des activités (539 300 dollars).

Tableau 3b

Montants indicatifs des demandes d'indemnités au titre de la police d'assurance mondiale sur les biens, classées par départements/bureaux

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montants indicatifs</i>
Division de la gestion des installations et des services commerciaux du Bureau des services centraux d'appui.	53 742,1
Bureau de l'informatique et des communications	3 369,5
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	1 852,9
Département de la sûreté et de la sécurité	1 251,1
Division des services médicaux/Bureau de la gestion des ressources humaines, Département des opérations de maintien de la paix/Département de l'appui aux missions, Département de l'information, Département des affaires politiques, Cabinet du Secrétaire général.	656,3
Services des assurances et des décaissements de la Division de la comptabilité (coût des services comptables judiciaires)	198,0
Total	61 069,9

18. Les demandes d'indemnisation présentées au titre de la police mondiale d'assurance sur les biens (voir tableau 3b) concernaient en majorité des travaux d'infrastructure gérés par le Bureau des Services centraux d'appui. En outre, du matériel informatique d'une valeur de 3 369 500 dollars doit être remplacé. Le montant estimatif des déclarations de sinistre soumises par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, soit 1 852 900 dollars, correspond à la valeur résiduelle du matériel d'imprimerie endommagé. Des débats sur l'avenir des activités d'imprimerie se poursuivent.

Mesures d'atténuation des risques

19. Il a été recommandé, suite à l'examen des effets de l'ouragan Sandy, de prendre certaines mesures pendant la phase de remise en état pour réduire la vulnérabilité du Siège à de futurs phénomènes d'inondation. Ces mesures d'atténuation, qui ne sont pas couvertes par les polices d'assurance de l'ONU, sont indiquées ci-après :

a) Imperméabilisation/étanchéité des salles électriques critiques situées au 3^e sous-sol, sans réinstallation;

b) Réinstallation au 3^e sous-sol des salles électriques situées aux 4^e et 5^e sous-sols;

c) Réinstallation au 2^e sous-sol des pompes à incendie automatiques du 3^e sous-sol.

20. Il serait prudent d'effectuer ces travaux dès maintenant. En outre, la police d'assurance mondiale sur les biens, telle que reconduite en 2013, prévoit une couverture réduite de 20 millions de dollars seulement, après franchise (contre 50 millions de dollars précédemment). En conséquence, l'Organisation des Nations Unies encourt un risque financier considérable (contre lequel elle ne peut pas s'assurer) si elle ne prend pas ces mesures maintenant. Le montant indicatif des crédits nécessaires à la mise en œuvre des mesures précitées s'élève à 6 063 400 dollars, comme indiqué au tableau 4 ci-après.

Tableau 4

Mesures d'atténuation des risques au Siège de l'Organisation des Nations Unies

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Montants indicatifs des crédits nécessaires</i>
Imperméabilisation/étanchéité des salles électriques critiques au 3 ^e sous-sol 3B .	1 079,1
Réinstallation des salles électriques situées aux 4 ^e et 5 ^e sous-sols	3 537,2
Réinstallation des pompes à incendie automatiques	1 447,1
Total	6 063,4

III. Financement à court et à moyen terme

21. Le Secrétariat a tenu des consultations intensives avec les compagnies d'assurance et leurs experts en sinistres et des débats avec le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement pour analyser l'échéancier des engagements de dépenses auprès des entrepreneurs et les dates de règlement des factures.

22. L'échéancier de la trésorerie nécessaire pour régler les dépenses totales (154 984 700 dollars) relatives aux dommages subis (148 921 300 dollars) et aux améliorations apportées au 3^e sous-sol (6 063 400 dollars) figure au tableau 5 ci-après.

Tableau 5
Échéancier des besoins de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montants indicatifs</i>	
	<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>
Janvier-mars 2013	13 638,7	–
Avril-juin 2013	33 306,5	–
Juillet-septembre 2013	45 598,0	–
Octobre-décembre 2013	42 089,8	–
Janvier-mars 2014	–	20 351,7
Total	134 633,0	20 351,7

23. Il est prévu que les montants à verser en espèces jusqu'à la fin septembre 2013 s'élèveront à 92 543 200 dollars, pour passer à 134 633 000 dollars à la fin 2013; il est prévu de décaisser un autre montant de 20 351 700 dollars au cours du premier trimestre de 2014. Les compagnies d'assurance ont déjà versé une indemnité provisoire de 2,5 millions de dollars pour faciliter les travaux de nettoyage immédiatement après la tempête. Le Secrétariat mène actuellement des discussions avec les compagnies d'assurance pour obtenir une autre indemnité provisoire de 15 millions de dollars le mois prochain et escompte percevoir d'autres indemnités au cours du deuxième semestre de 2013, bien que leur montant et leur échéancier soient incertains au stade actuel.

24. Compte tenu de l'incertitude de l'échéancier des décaissements de fonds par les compagnies d'assurance, le Secrétaire général juge prudent de demander l'autorisation de contracter des dépenses d'un montant maximal de 146 421 300 dollars, correspondant au montant total des dommages, moins l'indemnité provisoire déjà versée par les compagnies d'assurance (soit 148 921 300 dollars moins 2,5 millions de dollars).

Financement de la trésorerie

25. Le Secrétariat a examiné les sources disponibles de trésorerie à court et à moyen terme et conclu que la meilleure option offerte à l'Organisation est d'effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement, à titre de financement relais.

26. L'Assemblée générale a créé le Fonds de roulement par sa résolution 80 (I) afin d'avancer les sommes qui seraient nécessaires pour exécuter le budget, en attendant le recouvrement des contributions des États Membres. L'Assemblée générale fixe le niveau auquel le Fonds doit être maintenu pendant l'exercice financier et prescrit les fins auxquelles les avances de fonds doivent être affectées. Le niveau du Fonds, qui est alimenté par des avances consenties par les États Membres, est actuellement fixé à 150 millions de dollars.

27. Historiquement, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement, les sommes qui seraient nécessaires pour financer des dépenses imprévues et extraordinaires, en attendant que l'Assemblée générale procède aux ouvertures de crédit nécessaires, pour couvrir

le versement de primes d'assurance payables d'avance si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice biennal au cours duquel le versement est effectué et pour financer divers achats et opérations auto-amortissables².

28. Compte tenu de la nature auto-amortissable de ce qui serait dans les faits une avance à moyen terme du Fonds de roulement au titre des dépenses prévues pour l'exercice biennal 2014-2015, il est jugé raisonnable de supposer qu'il ne sera pas nécessaire de demander aux États Membres de transformer l'autorisation d'engager des dépenses accordée au Secrétaire général, à hauteur d'un montant correspondant aux dommages estimatifs indemnisables, soit 137 851 400 dollars, en une ouverture de crédits et en contributions mises en recouvrement auprès des États Membres ultérieurement. Toutefois, cela reste incertain tant que le processus d'indemnisation après des compagnies d'assurance n'aura pas davantage progressé et ne sera pas prêt de s'achever, ce qui devrait se produire au plus tôt en 2014.

29. Le solde des dommages et des améliorations non indemnisables est décrit à la section IV ci-après.

Gestion des indemnités perçues auprès des compagnies d'assurance et des déclarations de sinistre

30. Étant donné l'ampleur des crédits nécessaires et le fait que les travaux de remise en état suite à l'ouragan Sandy prendront plusieurs années, il est proposé de créer un compte pluriannuel séparé et distinct, sur lequel seront versées les indemnités perçues auprès des assurances et qui permettra de financer les dépenses relatives aux dommages subis en conséquence de la tempête, conformément aux articles 4.13 et 4.14 et à la règle 104.3 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

IV. Prévisions révisées concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 et besoins futurs

Améliorations à apporter aux sous-sols pour se protéger contre les inondations

31. Les améliorations à apporter aux sous-sols, décrites à la section II ci-dessus, constituent des mesures préventives nécessaires mais ne peuvent faire l'objet d'aucune indemnisation au titre des polices d'assurance de l'Organisation des Nations Unies. Les ressources nécessaires pour procéder aux améliorations envisagées nécessiteraient d'établir un état des prévisions de dépense révisées au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013, comme indiqué au tableau 6 ci-après.

² Ainsi, l'Assemblée générale a approuvé ces utilisations dans sa résolution 66/250 (par.5).

Tableau 6
**Crédits nécessaires au titre de l'exercice biennal 2012-2013,
 par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre 34, Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</i>	<i>2012-2013</i>		<i>2012-2013</i>
	<i>Montant révisé des crédits ouverts</i>	<i>Présent rapport</i>	<i>Montant prévu</i>
Siège			
1. Transformation et amélioration des locaux	12 092,0	6 063,4*	18 155,4
2. Gros travaux d'entretien	12 374,3	-	12 374,3
Total	24 466,3	6 063,4	30 529,7

* Services contractuels.

Dommages non couverts par les assurances : crédits nécessaires

32. Comme indiqué au tableau 3b de la section II ci-dessus, le montant total des demandes d'indemnités recensées par les départements et bureaux, soit 61 069 924 dollars, est supérieur de 11 069 900 dollars au montant de la couverture offerte au titre de la police d'assurance mondiale sur les biens en cas de sinistre provoqué par des inondations, soit 50 millions de dollars.

33. Le Secrétariat examine scrupuleusement toutes les demandes d'indemnités afin de conserver celles qui sont les plus viables et importantes, compte tenu de leurs incidences sur l'activité de l'Organisation. Cette tâche est en cours et aucune décision ferme n'a encore été prise. En conséquence, bien que l'on ait déterminé le montant total des demandes d'indemnité, le montant estimatif provisoire du manque à percevoir au titre des indemnités ne peut pas être réparti actuellement entre les départements et bureaux ayant présenté des déclarations de sinistre (et les chapitres correspondants du budget).

34. En conclusion, sous réserve de l'issue des négociations avec les compagnies d'assurance, comme indiqué au paragraphe 28, il pourrait être demandé ultérieurement des crédits dont le montant estimatif provisoire s'élève à 11 069 900 dollars.

V. Conclusions et recommandations

35. Le montant estimatif total des crédits nécessaires pour mettre en œuvre les propositions exposées dans le présent rapport est de 154 984 700 dollars, soit un montant de 137 851 400 dollars au titre des activités de remise en état, dont le coût sera remboursé aux termes des polices d'assurance de l'Organisation des Nations Unies, en déduction duquel entrera l'indemnité intérimaire de 2 500 000 dollars reçue de la compagnie d'assurance au moment de l'établissement du présent rapport, auquel s'ajoutent un montant de 6 063 400 dollars au titre des travaux urgents d'atténuation des risques à réaliser dans les sous-sols pour limiter les dégâts que risquerait d'entraîner une nouvelle inondation et un montant estimatif préliminaire de 11 069 900 dollars au titre du matériel et du contenu du bâtiment, qui ne seront peut-être pas remboursés au titre des polices d'assurance.

36. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver l'ouverture de crédits d'un montant estimatif de 6 063 400 dollars demandés au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013, correspondant à une augmentation au titre du chapitre 34 (travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien);

b) Autoriser le Secrétaire général à engager au cours de l'exercice biennal 2012-2013 des dépenses d'un montant maximal de 146 421 300 dollars, aux fins de travaux de remise en état et à le prier de lui faire rapport à ce sujet dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013, qui lui sera présenté à la fin de la partie principale de la soixante-huitième session;

c) Prendre note du fait que l'on peut escompter que les dépenses de remise en état décrites sous b) ci-dessus seront remboursées en vertu des clauses des polices d'assurance contractées par l'Organisation des Nations Unies, à concurrence d'un montant estimatif de 135 351 400 dollars;

d) Noter que, sous réserve de l'issue des efforts en matière d'indemnisation déployés auprès des compagnies d'assurance et du fait que le Secrétaire général a donné la priorité au remplacement du matériel et d'autres éléments essentiels, des crédits supplémentaires d'un montant estimatif de 11 069 900 dollars pourront être demandés, en sus des crédits sollicités à l'alinéa a) ci-dessus;

e) Autoriser le Secrétaire général à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement pour financer les avances de trésorerie nécessaires au paiement des factures, dans l'attente du règlement des demandes d'indemnités par les compagnies d'assurance;

f) Souscrire à la proposition du Secrétaire général tendant à constituer un compte spécial pluriannuel sur lequel seront versées les indemnités perçues auprès des compagnies d'assurance et qui servira à financer les dépenses afférentes aux dégâts causés par l'ouragan Sandy.